

**VILLE DE DISRAELI
M.R.C. DES APPALACHES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Disraeli tenue au lieu des séances, le 15 décembre 2025 à 19 h 00 heures, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités & villes de la province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Daniel Roy
Siège #3 - Denis St-Onge
Siège #4 - Martial Matteau
Siège #6 - Jean-François Marois

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Dannie Mercier
Siège #5 - Claude Jolicoeur

Formant quorum sous la présidence de M. Charles Audet, maire. Mme Kim Côté, directrice générale et greffière, est également présente.

Conformément aux articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), la greffière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du Conseil. Les membres attestent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19 h 00.

12-2025-272

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY
ET RÉSOLU

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026**
- 4 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028**
- 5 - Avis de motion du règlement # 736 « Règlement établissant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2026 »**
- 6 - Dépôt et adoption du projet de règlement # 736 « Règlement établissant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2026 »**
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS EN LIEN AVEC LE BUDGET**
- 8 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

12-2025-273

3 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026

Les prévisions budgétaires pour l'année 2026 sont présentées.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT le sommaire suivant des prévisions budgétaires 2026 :

REVENUS	ANNÉE 2026
Taxes	3 631 517 \$
Compensations tenant lieu de taxes	299 201 \$
Transferts	828 296 \$
Services rendus	855 280 \$
Imposition de droits	68 500 \$
Amendes et pénalités	5 000 \$
Autres revenus d'intérêts	65 100 \$
Autres revenus	72 500 \$
TOTAL DES REVENUS	5 825 394 \$
DÉPENSES	ANNÉE 2026
Administration	853 930 \$
Sécurité publique	600 229 \$
Transport	1 106 886 \$
Hygiène du milieu	1 317 110 \$
Santé et bien-être	45 479 \$
Aménagement, urbanisme et développement	258 449 \$
Loisirs et culture	867 415 \$
Frais de financement	330 556 \$
TOTAL DES CHARGES	5 380 054 \$
Financement	393 770 \$
Activités d'investissement	22 163 \$
Excédent de fonctionnement affecté	29 407 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	445 340 \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	0 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DENIS ST-ONGE
ET RÉSOLU

QUE soient adoptées, tel que présentées, les prévisions budgétaires pour l'année 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

12-2025-274

4 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du Programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 ;

CONSIDÉRANT le total suivant des investissements prévus pour chacune des années du programme :

- ANNÉE 2026 : 2 475 468 \$
- ANNÉE 2027 : 7 020 000 \$
- ANNÉE 2028 : 7 511 974 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS MAROIS
ET RÉSOLU

QUE soit adopté, tel que présenté, le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

12-2025-275 5 - Avis de motion du règlement # 736 « Règlement établissant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2026 »

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Martial Matteau, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 736 établissant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

12-2025-276 6 - Dépôt et adoption du projet de règlement # 736 « Règlement établissant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2026 »

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY
ET RÉSOLU

QUE le projet de règlement numéro 736 portant sur la taxation pour l'année 2026 soit adopté ;

QUE tous les élus déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement numéro 736 ;

QUE l'adoption dudit règlement est prévue pour le 12 janvier 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS EN LIEN AVEC LE BUDGET

La période de questions débute à 19 h 55 et se termine à 20 h 10.

Les membres du conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance

La directrice générale et greffière atteste qu'aucune question n'a été transmise par écrit.

12-2025-277 8 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

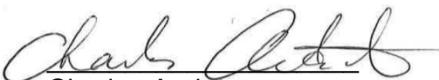
EN CONSÉQUENCE,

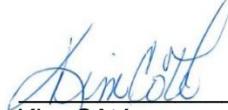
IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU
ET RÉSOLU

QUE soit levée cette séance à 20 h 10.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Je, Charles Audet maire, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / greff. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).


Charles Audet
Maire


Kim Côté
Directrice générale et greffière